

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX
ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSEES**

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
2018**

ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées « CGV », s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de l'Établissement Public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (ci-après désigné « le Vendeur ») par tout client professionnel situé en France métropolitaine, ci-après dénommé « le Client », à l'exception des commandes portant sur la reproduction et la représentation de documents photographiques.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus ou catalogue, émis par le Vendeur et qui n'ont qu'une valeur indicative. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Vendeur, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le Vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 2 : COMMANDE

2.1 Service Clients

Adresse : 254-256 rue de Bercy 75577 Paris
Mél : revente@rmn.fr

2.2 Ouverture de compte Client

Toute première commande est conditionnée par l'ouverture préalable d'un compte Client et de l'acceptation des CGV par le Client. L'ouverture de compte se fait au moyen du formulaire mis à disposition du Client sur le site www.revendeurs.rmngp.fr (ci-après « le Site ») ou par le Service Clients sur demande. Le formulaire est à compléter et à renvoyer au Service Clients par mél. Cette ouverture du compte entraîne l'attribution d'un numéro de Client et d'un numéro de Login.

2.3 Minimum de commande

Le minimum de commande est fixé à :
- 500 euros H.T. tarif revendeur.

LE VENDEUR SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER TOUTE COMMANDE QUI N'ATTEINDRAIT PAS CE MINIMUM.

2.4 Passation de commande

Les commandes peuvent être passées au choix du client :

- soit en ligne sur le site www.revendeurs.rmngp.fr, au moyen des numéros de Client et de Login attribués,
- soit par mél envoyé à l'adresse revente@rmngp.fr.

LA COMMANDE EST CONSIDEREE COMME FERME DES LORS QU'ELLE A ETE ACCEPTEE PAR LA RMNGP. TOUTE COMMANDE FERME NE PEUT DONNER LIEU A ANNULLATION OU A MODIFICATION PAR LE CLIENT ET ENGAGE CE DERNIER.

Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé par ce dernier à un tiers sans l'accord du Vendeur.

ARTICLE 3 : LIVRAISON

3.1 Produits livrés

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses produits, ainsi que les modèles figurant dans ses prospectus, catalogues et boutiques en ligne, sans avis préalable et à tout moment, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande.

3.2 Livraison - modalités

La livraison des produits en France est effectuée à destination du lieu convenu avec le Client aux frais du Vendeur lorsque le montant de la commande est supérieur à 1 200 euros H.T., et aux frais du Client dans le cas contraire.

3.3 Livraison - délais

Les produits sont livrés dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la commande. Ce délai est donné à titre indicatif et son dépassement ne peut donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ou à annulation des commandes en cours. Toutefois, si 30 jours ouvrés après la date indicative de livraisons, les produits n'ont toujours pas été délivrés, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie. EN TOUTE HYPOTHESE, LA LIVRAISON DANS LE DELAI NE PEUT INTERVENIR QUE SI LE CLIENT EST A JOUR DE SES OBLIGATIONS ENVERS LE VENDEUR, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE.

3.4 Livraison - risques

LES PRODUITS VOYAGENT AUX RISQUES ET PERILS DU CLIENT. Il appartiendra au Client, en cas d'avarie ou de manquant consécutif au transport, de faire toutes constatations nécessaires sur la lettre de voiture auprès du transporteur et d'en avertir le Service Clients par mél sous 48h.

ARTICLE 4 : NON-CONFORMITÉ - GARANTIE

Sans préjudice des dispositions à prendre dans les conditions fixées à l'article 3 :

- les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des produits livrés doivent être formulées par écrit auprès du Service Clients, dans les 8 jours ouvrés suivant la date de livraison des produits.
- les réclamations relatives aux défauts de matière, de fabrication ou de conception des produits livrés devront être formulées par écrit auprès du Service Clients dans les 30 jours ouvrés suivant la date de livraison des produits.

Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité de la non-conformité et/ou des vices constatés. Il devra laisser au Vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de la non-conformité et/ou des vices et pour y porter remède. Le Client s'abstient d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Pour les produits vendus en conditionnés, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées. Après constatation des défauts ou de la non-conformité allégué(e), le Vendeur renverra à ses frais une pièce en échange si le produit est disponible ou, dans le cas contraire, établira un avoir correspondant aux prix du(les) produit(s) concerné(s).

TOUT RETOUR DE PRODUITS DOIT FAIRE L'OBJET D'UN ACCORD PREALABLE ET ECRIT DU VENDEUR. TOUT PRODUIT RETOURNE SANS CET ACCORD SERA REFUSE ET NE DONNERA LIEU NI À L'ETABLISSEMENT D'UN AVOIR, NI A REMBOURSEMENT, NI A REMPLACEMENT.

ARTICLE 5 : PRIX DES PRODUITS ET MONTANT DE LA COMMANDE

5.1 Prix des produits

Les produits sont fournis au prix « tarif » en vigueur au moment de la commande. Les prix s'entendent nets hors taxe, conditionnement inclus, sauf pour les emballages spéciaux facturés en sus.

5.2 Montant de la commande

Le montant total de la commande est le prix définitif exprimé en euros. Il s'entend net, hors taxe et hors frais de transport.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application du droit français est à la charge du Client.

ARTICLE 6 : FACTURATION

Chaque commande ferme donne lieu à l'établissement d'une facture délivrée au Client au moment de la livraison des produits.

Lorsque la livraison est à la charge du Client, les frais de livraison (assurance comprise) font l'objet d'une facture séparée émise concomitamment à la facture de la commande.

ARTICLE 7 : PAIEMENT - MODALITÉS

Le paiement s'effectue exclusivement en euros et intervient dans un délai de 45 jours date de facturation : soit par chèque bancaire établi à l'ordre de l'« Agent Comptable » et adressé à l'Agence Comptable (à l'adresse figurant à l'article 2 des CGV), soit par carte bancaire, soit par virement bancaire. Le Client ne pourra exiger d'escompte pour paiement comptant.

ARTICLE 8 : PAIEMENT - RETARD OU DÉFAUT

En cas de retard de paiement, le Vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne :

- l'application de pénalités de retard d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal ; ces pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire ;
- et le versement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement ; cette indemnité est due sans préjudice du droit du Vendeur au remboursement de l'intégralité des frais de recouvrement complémentaires engagés.

En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au Vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si le Vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du Vendeur. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

ARTICLE 9 : PAIEMENT - EXIGENCE DE GARANTIES OU DE RÈGLEMENT

Le Vendeur se réserve le droit, à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer un plafond au découvert de chaque Client et d'exiger certains délais de paiement ou certaines garanties. Ce sera notamment le cas si une modification dans la capacité du Client, dans son activité professionnelle (ou s'il s'agit d'une société, dans la personne des dirigeants ou dans la forme de la société) ou si une cession, location, mise en nantissement ou apport de son fonds de commerce a un effet défavorable sur le crédit du distributeur.

ARTICLE 10 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

LE VENDEUR CONSERVE LA PROPRIÉTÉ DES PRODUITS VENDUS JUSQU'AU PAIEMENT EFFECTIF DE L'INTEGRALITE DE LA COMMANDE FERME. LE PAIEMENT NE SERA CONSIDERE COMME EFFECTIF QUE LORSQU'IL SERA DEFINITIVEMENT CREDITE AU COMPTE DU VENDEUR. EN CAS DE NON-PAIEMENT DE TOUT OU PARTIE DU MONTANT DE LA COMMANDE, LE VENDEUR POURRA REVENDIQUER LA PROPRIETE DES PRODUITS.

CES DISPOSITIONS NE FONT PAS OBSTACLE AU TRANSFERT AU CLIENT, DES LA LIVRAISON, DES RISQUES DE DETERIORATION DES PRODUITS VENDUS AINSI QUE DES DOMMAGES QU'ILS POURRAIENT OCCASIONNER.

ARTICLE 11 : REPRODUCTION NON AUTORISÉE - EMBALLAGES

Toute reproduction, adaptation, altération et/ou utilisation non autorisée des produits vendus par le Vendeur et/ou des marques sous lesquelles ces produits sont commercialisés expose son auteur à des sanctions civiles et/ou pénales. Le Client s'expose également à de telles sanctions en cas d'approvisionnement auprès de tiers en produits issus d'actes de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale. Les emballages portant la marque du Vendeur ne peuvent être utilisés que pour ses produits et ne peuvent en aucun cas servir pour d'autres produits que les siens.

ARTICLE 12 : REVENTE

Pour toute revente de produits hors de France, le Client s'assurera au préalable de la conformité des produits revendus à la réglementation locale en vigueur et en assumera seul la responsabilité.

ARTICLE 13 : COMPÉTENCE - CONTESTATION

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes CGV, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris